



comment gagner un proces apres tant d'année?

Par **mimine17**, le **08/11/2011** à **16:22**

bonjour,

Je vous écris car bientôt je vais voir le juge d'instruction avec mon avocate et ça me tracasse beaucoup ! voilà l'histoire : à 7 ans mon père m'a forcée à lui faire une fellation et à me toucher au niveau du sexe, j'en ai parlé à ma famille d'accueil qui a été immédiatement faire un signalement ensuite nous sommes allés au commissariat mais je n'ai rien pu dire... et mon père a nié... suite à ça comme toute petite fille qui aime son père je l'ai revu sans jamais lui en parler malgré que j'y pensais constamment, puis à 15 ans la sexualité commence pour moi et j'ai su ce que fellation voulait dire.. et à ce moment là j'ai commencé à ne pas aller bien du tout j'ai commencé à me scarifier à faire des crises à vouloir en finir ne sachant pas pourquoi j'ai vu des psy mais rien... et il y a quelques mois je suis allée voir une thérapeute qui m'a fait ressortir corporellement tout le mal que j'avais la nuit suite au rdv avec elle j'ai eu du dégoût j'en ai été malade à vomir tout le temps à ce moment là je me suis décidée d'écrire à mon père lui dire tout ce que j'ai pu ressentir tout le mal qu'il a pu me faire lui dire que je voulais qu'il me dise pourquoi il a fait ça pourquoi sa fille et s'il s'en rappelle qu'il s'excuse... mais j'ai juste eu un texto disant " ton message m'as blessé mais je répondrais à tes questions" suite à ça j'ai attendu et attendu sa lettre mais jamais rien alors je me suis dit que la seule façon d'avancer était d'aller déposer plainte contre lui pouvoir enfin me libérer de lui et de pouvoir me reconstruire. donc j'ai effectivement porté plainte contre lui ou j'ai demandé à être en confrontation avec lui 1 semaine après j'ai été en confrontation et le pire que je pouvais entendre fut le cas il a dit " si elle le dit c'est que c'est vrai.. je suis prêt à aller en prison pour elle c'est ma seule famille mais je ne m'en souviens pas " cela m'a fait bcp bcp de mal c'était le pire que je pouvais entendre et je l'ai entendu... suite à ça j'ai rendez-vous donc le 15 novembre avec mon avocate et le juge d'instruction !

voilà ma question était comment gagnée se procès sachant qu'il y a eu 15 ans d'écart entre le jour où ça c'est produit et aujourd'hui??? qu'est-ce qui peut m'attendre et lui aussi?? merci de votre réponse si vous en avez une !

cordialement

aurelia